

Concours de nouvelles

Ce Concours de nouvelles vise à encourager les écrivain(e)s débutant(e)s à écrire ainsi qu'à diffuser les œuvres lauréates.

Il se fonde sur la volonté de l'Organisateur de défendre l'utilité sociale de l'art sous toutes ses formes et en particulier de la littérature de fiction.

Il est porté par le blog Écrire de la Fiction (<https://ecrire-de-la-fiction.com>) dont l'administratrice est Sylvie Rimlinger, 116 chemin zéphyr 97411 Bois de Nèfles Saint-Paul, immatriculée en qualité d'artiste-auteure sous le n° 385 408 752 00033.

Les candidats conservent la pleine et entière possibilité d'exploiter leurs œuvres sans l'accord de l'Organisateur. Ils autorisent l'Organisateur à les diffuser dans leur intégralité aussi bien que par extraits, afin d'en faire la promotion ainsi que celle du Concours.

Le règlement qui suit précise les modalités de candidature ainsi que les questions relatives aux droits de diffusion des œuvres.

Les nouvelles d'ambiance sont aptes à concourir aussi bien que les nouvelles "à chute".

Article 1. Conditions de participation

Dates

Le blog Écrire de la Fiction (désigné ci-après "l'Organisateur"), organise du 1er mai 2021 au 30 juin 2021, un Concours de nouvelles réservé aux participant(e)s de plus de dix-huit (18) ans dans les modalités détaillées ci-après.

Les participations devront être envoyées avant le 30 juin 2021.

L'annonce des résultats aura lieu au plus tard le 31 août 2021.

Thème du Concours : Robinson Crusoé

Ce thème devra se retrouver d'une manière ou d'une autre, directe ou indirecte, dans l'œuvre soumise au jury. Toutefois, la nature de ce rappel est laissée à la libre appréciation et à l'imaginaire du/de la participant(e).

Modalités de participation

La participation au Concours est gratuite.

A partir du 1er mai 2021 à 8 heures, et jusqu'au 30 juin 2021 à minuit, les participant(e)s pourront soumettre leurs œuvres, uniquement en format numérique, en envoyant un courriel à sylvie@ecrire-de-la-fiction.com.

Le courriel aura pour titre : **Concours Robinson Crusoé / Titre de la nouvelle / Nom de l'auteur.**

Le texte lui-même sera **anonyme, sans aucune mention pouvant permettre d'en identifier l'auteur(e).**

Le titre de la nouvelle ne **pourra pas être identique** au thème du Concours, afin d'éviter d'éventuels doublons et la confusion qui pourrait s'en suivre.

Format des œuvres

Les œuvres ne dépasseront pas 12000 signes.

Elles seront soumises au format PDF, LibreOffice, OpenOffice ou Word, et mises en page comme suit :

- Afin d'assurer l'anonymat de la sélection, la nouvelle ne sera pas signée.
- Le fichier comportera en première page le titre de l'œuvre.
- Police Times New Roman, Arial, Georgia ou Garamond ;
- corps 12 ;
- interligne 1,5 ;
- marges 2 cm ;
- pages numérotées.

Elles seront par ailleurs relues et expurgées autant que possible des fautes d'orthographe et de syntaxe involontaires.

Participant(e)

Le Concours est ouvert à toute personne physique de dix-huit ans et plus, quelle(s) que soi(en)t sa nationalité et/ou sa profession, à l'exclusion des membres du jury ou de leurs proches.

Les propositions peuvent être réalisées individuellement ou en groupe.

Pour participer au Concours, chaque participant(e) devra préciser ses nom, prénom et adresse dans le courriel d'accompagnement de la nouvelle.

La participation des personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complète ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère ne pourra être validée.

Article 2. Sélection des lauréats

Un jury composé de neuf (9) membres du groupe L'Atelier de Fiction réunissant des écrivain(e)s se réunira en ligne.

La sélection se fera en deux temps :

- 1- Vérification des critères et premier tri des œuvres ;
- 2- Notation de chaque nouvelle d'après une grille établie à l'avance et acceptée par tous.

Les critères d'évaluation et de sélection sont les suivants :

- adéquation au thème ;
- originalité ;
- structure ;
- narration ;
- style.

Article 3. Prix

L'auteur(e) de la nouvelle lauréate sera avisé(e) par courriel et recevra un chèque d'un montant de cent (100) euros.

La nouvelle lauréate sera par ailleurs publiée sur le blog Écrire de la Fiction (onglet concours de nouvelles) ou rendue accessible au moyen d'un lien.

Les nouvelles arrivées en deuxième et troisième positions feront l'objet d'un lien permettant l'accès des lecteurs.

L'annonce des résultats fera l'objet d'une annonce auprès des abonné(e)s du blog Écrire de la Fiction ainsi que sur les réseaux sociaux de l'Organisateur et des membres du jury.
Les candidat(e)s dont la proposition n'aura pas été retenue ne seront pas notifié(e)s.
En acceptant le présent règlement, les participant(e)s consentent expressément à ce que leurs nom et prénom soient publiés par l'Organisateur sur son site Internet et ses réseaux sociaux.
Dans l'hypothèse d'une réception d'œuvres jugées qualitativement insuffisantes, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

Article 4. Cession des droits

En prenant part au Concours, les participant(e)s acceptent de céder gratuitement à l'Organisateur, à titre non-exclusif, les droits de diffusion de leur œuvres dans le but de les promouvoir et de promouvoir le Concours sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'Organisateur et des membres du jury.

Article 5. Garanties

Les participant(e)s déclarent être auteur(e)s et titulaires des droits d'exploitation de leurs œuvres soumises au Concours, lesquelles œuvres doivent être originales, jamais publiées ni primées. A ce titre, les participant(e)s garantissent expressément l'Organisateur contre tous recours de tiers, et notamment contre toute action en contrefaçon de droit d'auteur ou atteinte à la vie privée ou à l'image qui viserait les œuvres soumises par les participant(e)s.

Article 6. Responsabilités

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Concours sans que sa responsabilité ne soit engagée.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les fichiers, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

L'Organisateur ne garantit pas que le site Internet du Concours fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques involontaires.

En acceptant le présent règlement, les participant(e)s reconnaissent participer de leur plein gré au Concours et s'engagent à ne réclamer aucune compensation financière d'aucune sorte en cas de dysfonctionnement dû à un cas de force majeure.

Article 7. Informatique et liberté

Les participant(e)s sont informé(e)s que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du Concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et au Règlement Européen relatif à la Protection des Données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participant(e)s sont informé(e)s que les données nominatives retranscrites lors de la participation au Concours sont enregistrées par l'Organisateur, ce que les participant(e)s acceptent expressément.

Les données à caractère personnel des participant(e)s recueillies et traitées, notamment au moyen d'un traitement automatisé, par l'Organisateur, ont pour finalité la prise en compte de leur participation au Concours et la remise du prix.

Les bases légales sont le contrat (participation au Concours et attribution des gains), le consentement (acceptation du présent règlement au moment de l'inscription), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation et gestion des réclamations) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes).

Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées à l'Organisateur.

Article 8. Acceptation du règlement

La participation à ce Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de litige sur son application, les tribunaux de Saint-Denis de la Réunion seront seuls compétents.